

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

EN **PETITE SECTION**

POUR LES ENFANTS NES EN 2018

CAMPAGNE D'INSCRIPTION DU 8 MARS AU 22 MARS 2021

- 1- **Le dossier est à retirer à partir du lundi 8 mars 2021 au bureau des Affaires Scolaires** (9 rue de la Brèche 41500 MER) où l'accueil se fera sous rendez-vous uniquement.

Il est possible de demander l'envoi du dossier par mail à :

- viescolaire@beaucevaldeloire.fr ou
- f.piresteixeira@beaucevaldeloire.fr

Les documents à fournir pour cette inscription sont des copies :

- Du livret de famille (page de l'enfant concerné et celles des deux parents)
- Du carnet de santé,
- D'un justificatif de domicile (facture EDF par exemple) de moins de 3 mois.

Suite à cette inscription, vous sera délivré **un certificat d'inscription**.

- 2- Vous devrez ensuite prendre rendez-vous auprès de la directrice de l'école pour finaliser l'admission au 02 54 33 59 53 ou par mail à ec-avaray@ac-orleans-tours.fr

Vous devrez présenter les pièces suivantes :

- Le livret de famille,
- Le carnet de santé,
- Un justificatif de domicile (facture EDF par exemple) de moins de 3 mois,
- Le **certificat d'inscription** délivré lors de la pré-inscription.

REINSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

EN MATERNELLE et EN ELEMENTAIRE

DU LUNDI 29 MARS AU VENDREDI 23 AVRIL 2021

Votre enfant ne change pas d'école ? vous n'avez aucune démarche afin de le réinscrire. Cela se fera automatiquement. Une fiche de renseignements sera à remplir uniquement.

Un dossier d'inscription aux services périscolaires devra être complété si vous souhaitez que votre fils/fille en bénéficie.

Les documents seront glissés dans le cahier de votre enfant à partir du lundi 29 mars et devront nous être remis le 23 avril au plus tard.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

NOUVEAUX ARRIVANTS / CAS DEROGATOIRES

Vous venez d'emménager à Avaray, à Lestiou ou à Courbouzon? Votre enfant sera inscrit pour la première fois au Groupe Scolaire d'Avaray-Lestiou ? alors vous devrez **OBLIGATOIREMENT** contacter le Service des Affaires Scolaires afin de connaître les démarches administratives.

Si vous habitez à Avaray, à Lestiou ou à Courbouzon mais que vous souhaitez scolariser votre enfant dans une école autre que celle affectée à votre commune, vous devrez retirer un dossier de demande de dérogation auprès :

- Du Service des Affaires Scolaires pour une école faisant partie de la CCBVL

Secteur 1 : écoles de Mer / Avaray-Lestiou (f.piresteixeira@beaucevaldeloire.fr)

Secteur 2 : écoles de Muides / Suèvres / Maves-La Chapelle St Martin
(l.verschuere@beaucevaldeloire.fr)

Secteur 3 : écoles de Josnes / Marchenoir-St Léonard en Beauce / Talcy-Lorges
(g.durand@beaucevaldeloire.fr)

- De la mairie de l'école souhaitée si elle est située en-dehors de la CCVBL.

ATTENTION !

Les enfants nés en 2019 ne pourront pas être inscrits au Groupe scolaire d'Avaray-Lestiou car il n'y a pas de classe de Toute Petite Section.